

Nombre de membres**Séance du jeudi 16 mars 2023****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11**Sont présents:** Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS**Votants:** 12**Représentés:** Anne MARROCANO**Excuses:** Michelle NOUVELLON,**Absents:** Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE**Secrétaire de séance:** Didier VALAX

La séance débute à 20h38

Nomination du secrétaire de séance: Didier VALAX

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 23/02/2023

Objet: Compte administratif 2022 pour le budget principal - 2023 12*Vu la nomenclature M14,**Vu le budget primitif 2022,**Vu l'exécution comptable 2022,*

Il est présenté les résultats de l'exécution comptable 2022, dont les résultats sont ci-dessous résumés :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021		1 440 568.02		189 187.65
Réalisé en 2022	328 775.34	559 424.37	136 295.80	103 928.99
Résultat de clôture 2022(dépenses-recettes)		230 649.03	-32 366.81	
Y compris avec le report N-1		1 671 217.05		156 820.84

Monsieur le Maire présente le détail par sections.

Section de fonctionnement:**Les dépenses:**

Les dépenses de gestion courante ont gardé un équilibre par rapport à 2021, 328 775 € en 2022 contre 316 545 € en 2021 .La commune fait l'acquisition de vitrines murales pour le cimetière, d'un réfrigérateur pour la salle des associations .L'entretien complet de l'armoire réfrigérée de la salle des fêtes et les visites d'entretien des locaux ont été effectués sur 2022.

Les charges de personnel ont baissé dû au changement des agents du secrétariat..

Les recettes:

Les recettes sont en légère augmentation par rapport à 2021 , 559 424 € en 2022 contre 532 075 € en 2021

Section investissement:

Les dépenses :

Les opérations de la route de Rabastens ,de l'aire de jeux, de la rénovation du lavoir et l'opération de l'aménagement des ateliers municipaux sont terminées.Seules les subventions restent en attente.

		MONTANT DE BASE SUBVENTIONNABLE HT	REALISATION	RAR	SUBVENTIONS DEMANDEES	SUBVENTION PERCUES	RESTE A PERCEVOIR
N°	OPERATION						
245	ROUTE DE RABASTENS	209 765,00	207 379,38	2 385,62	167 811,00	140 181,37	27 629,63
251	AIRE DE JEUX	30 000,00	30 311,75		24 000,00	13 969,00	8 900,00
248	HANGAR	28 603,00	21 016,33	7 586,67	8 581,00	6 305,00	2 276,00
256	RENOVATION LAVOIR	13 880,00	9 378,08	4 501,92	11 104,00	-	11 104,00

Les recettes:

Mr NEEL explique que les recettes et les dépenses ne sont pas en adéquation dû aux subventions tardives.Les recettes de FCTVA 2022 sont moindres dûes à peu de projets sur l'année 2021.
La taxe d'aménagement est aussi en baisse en partie dû par la baisse des constructions.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces éléments sont conformes au compte de gestion tenu par les services de la Trésorerie.

Monsieur NEEL présente l'évolution de la fiscalité, on note une réduction des contributions directes entre 2020 et 2021 dûe à la suppression de la TH.

Les dotations sont en hausse dûes à la Dotation de Solidarité Rurale qui privilégie les bourgs.
Les dépenses sont en baisse car les charges liées à la compétence scolaire ont été transférées à la communauté d'agglomération (diminution des attributions de compensation).

Concerant les bases d'imposition du Foncier, on constate une augmentation des bases.Ces dernières ont augmenté de plus de 3% en 2022 et augmentent de 7 % en 2023.Rappelons la stabilité des taux communaux et la compensation voulue par la commune des baisse de la fiscalisation.

Monsieur le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ne participe pas au vote.

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE les comptes 2022 du budget principal de la commune tels que présentés.

Objet: Affectation des résultats 2022 au budget principal primitif 2023 - 2023 13

*Vu la nomenclature M14,
Vu le budget primitif 2022,
Vu le compte administratif 2022,*

Suite à l'approbation du compte administratif 2022 de la commune par délibération du Conseil municipal, il est rappelé que le résultat est excédentaire en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Résultat 2022 section de fonctionnement	1 671 217 .05€
Besoin de couverture en section d'investissement	0€
Affectation résultats 2022	1 671 217 .05 €

- Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité
- AFFECTE le résultat de fonctionnement 2022, soit 1 671 217.05 €, au compte R002- "résultat de fonctionnement reporté".

Objet: Approbation de la modification n°2 du PLU - 2023 14

La commune de Parisot a demandé le lancement de la modification n°2 de son PLU le 18/05/2022, accepté par le conseil de communauté le 25/07/2022, pour les raisons suivantes :

- la création d'un projet d'hébergement touristique à Nacaire
- la suppression l'emplacement réservé n°7 et protéger la haie en place
- la protection d'un chêne remarquable sur le village
- l'adaptation des règles d'implantation graphique en zone UI
- l'adaptation du règlement écrit pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-41 à L153-44 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant sur les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 - compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu le règlement d'intervention communautaire en matière d'urbanisme approuvé par le conseil de la Communauté d'Agglomération dans sa version consolidée du 17 janvier 2023 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Parisot approuvé par délibération du conseil municipal du 26/06/2012 ; qui a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 29/05/2017, et de deux modifications simplifiées approuvées le 17/12/2018 et le 21 /06/2021,

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-32 en date du 18/05/2022 exprimant son accord pour le lancement, par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, de la procédure de modification n° 2 du PLU de Parisot,

Vu l'arrêté n°48_2022A, du Président de la Communauté portant engagement de la modification n°2 du PLU de la commune de Parisot,

Vu l'avis favorable de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, EPCI en charge du SCOT donné en bureau du 12/12/2022

Vu l'avis des personnes publiques associées et consultées, notifiées avant ouverture de l'enquête publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en date du 29/11/2022

Vu l'arrêté n° 61_2022A du Président de la Communauté d'agglomération du 22/12/2022, portant lancement de l'enquête publique relative à la modification du PLU, laquelle s'est déroulée du 23/01/2023 au 24/02/2023 inclus

Vu les observations consignées au procès-verbal de synthèse établi par Madame BOUEILH Martine le Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique ;

Trois personnes sont venues durant l'enquête publique

Vu les conclusions motivées de Madame BOUEILH Martine le Commissaire enquêteur à l'issue desquelles, elle émet un avis favorable associant une réserve au projet :

Réserve : Réduction du STECAL (secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU) de Nacaire conformément à l'avis de la CDPENAF

Vu les amendements qu'il est projeté d'apporter au projet de modification n°2 de la commune de Parisot pour tenir compte des recommandations et réserves de Madame le Commissaire enquêteur, des avis joints au dossier d'enquête publique et des observations du public exposés en séance :
- Réduction du STECAL (de Nacaire conformément à l'avis de la CDPENAF

Considérant que le projet de modification a été notifié aux personnes publiques associées avant ouverture de l'enquête publique ;

Considérant que les personnes publiques associées qui se sont exprimées ont émis un avis favorable

Considérant l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie,

Considérant l'avis de la Commission Départementale de la préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,

Considérant l'avis en date du 19/02/2023 du Préfet du Tarn permettant de déroger au principe de l'urbanisation limitée ;

Considérant les recommandations émises par les personnes publiques associées ;

Considérant que la procédure est arrivée à son terme et qu'il s'agit maintenant de demander l'approbation de la modification n°2 de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil , à l'unanimité,

1- MODIFIE le projet de modification du plan local d'urbanisme pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et observations du public : afin de réduire du STECAL de Nacaire conformément à l'avis de la CDPENAF.

2-EMET un avis favorable sur l'approbation de cette modification n°2 par le conseil de communauté.

Objet: Liaison cyclable et piétonne: Validation de l'attribution des travaux - 2023 15

Monsieur le Maire présente un programme d'investissement à réaliser dans le cadre des travaux pour la liaison piétonne cyclable et piétonne sur l'année 2023 sur la route de Lavaur, au terrain de sport et sur le secteur Le Bousquet /Nacaire.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise RIVIERE TP est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 63 744 € HT soit 76 493 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise RIVIERE TP pour la réalisation des travaux de la liaison cyclable et piétonne.

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

Objet: Aménagement des abords de l'église de Sainte Sigolène: Validation de l'attribution des travaux - 2023 16

Vu la délibération du Conseil du 23 février 2023, n°2023_07, approuvant le projet d'aménagement des abords de l'église et du cimetière de Sainte Sigolène.

Après avis de la commission aménagement et travaux, Monsieur le Maire propose l'entreprise CREATP pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 7 455 € HT soit 8 946 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise CREATP pour la réalisation des travaux de l'aménagement des abords de l'église de Sainte Sigolène.

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

Objet: Cheminement piétonnier: Validation de l'attribution des travaux - 2023 17

Monsieur le Maire présente un programme d'investissement à réaliser dans le cadre des travaux pour le cheminement piétonnier sur l'année 2023 sur la route de Lavaur, la route du Barrial et la route de Rabastens.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise CREATP est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 51 030 € HT soit 61 236 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise CREATP pour la réalisation des travaux pour le cheminement piétonnier.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

Objet: SDET:programme de remplacement 2023 des éclairages - 2023 18

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de remplacement de 42 luminaires +Etat 1 armoire.

Le montant des travaux correspondant s'élève à 58 300 € HT

La contribution communale est de 38 350 €

Mr VALAX explique que le programme de remplacement est prévu sur le coeur du village.
Le coût des travaux implique le changement des têtes (850€/tête), la reprise des fixations et l'état d'une armoire.

le SDET a déposé une demande du Fond Vert de l'Etat dans le cadre de l'axe rénovation de l'éclairage public pour cette opération . La contribution de la commune peut être diminuée de 9000 € sur le coût de départ de 38 000 € .

La commission a proposé :

- d'enlever les 2 lampes du préau et revoir les points au sol du lavoir
- de revoir éclairage du terrain de pétanque
- de conserver l'horloge

Cette proposition est à voir avec le SDET.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition des travaux pour le remplacement des éclairages par le SDET.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

Objet: Devis de rafraichissement du logement de la mairie - 2023 19

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un devis pour le rafraichissement du sol et des plafonds du logement 8, place du Lavoir. Celui-ci est pour l'instant, inoccupé,

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise MB Ouvrages est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant total des travaux est estimé à 8720 .03 €

Le logement sera mi à la location en avril .

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de l'entreprise MB Ouvrages pour la réalisation des travaux de rafraichissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Il est précisé que Madame Leslie CARRASCO s'est abtenue de participer à la présente délibération dû au lien familial avec le prestataire des travaux

Questions diverses :

-Epicerie:

La commune a publié une annonce sur le bon coin le 15/03/2023.

Une parution sur la Dépêche va être faite la semaine du 20 mars .

Suite à un rendez-vous avec la CCI , celle-ci nous précise que de nouveaux dispositifs permettent des aides pour constituer un fond privé.La CCI aide gracieusement dans l'accompagnement des potentiels futurs repreneurs.

Le projet d'une épicerie participative est aussi à l'étude.

Un service minimum pour les colis et les recommandés se fera au secrétariat de la mairie à partir du 1er avril 2023. Il n y aura pas d'affranchissement.

Une newsletter sera faite pour informer la population que l'achat de timbres pourra se faire auprès de la factrice.

La commission épicerié est prévue le 23 mars à 20h30.

-Eglise:

La commission église est prévue le 8 avril 2023 à 11h00

-Enfouissement fibre:

Une réunion avec les agriculteurs de la commune a été faite le 14 mars 2023.

2.5 Km d'enfouissement sont proposés .Les devis pour les matériaux doivent être actualisés
La commune prends en charge les matériaux , les frais d'études ainsi que les traversées de route.
Le coût pour la commune sera d'environ 5000€/Km en déduction des subventions.

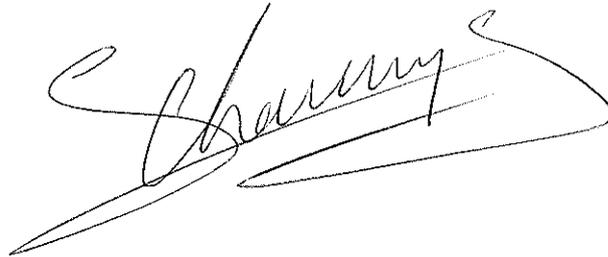
Dates à retenir:

-Conseil du Sivu Parisot Peyrole :27 mars 2023 à 20h30

-Commission des finances :29 mars 2023 à 20h30

-Conseil Municipal :6 avril 2023 à 20h30

La séance se termine à 23h05.

A small, stylized handwritten signature in black ink, possibly reading 'Dey'.A large, bold, and highly stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charney'.

